

FEDERATION ADMR DE L'ISERE

FICHE DE DESCRIPTION DE MISSION	PRESIDENT
	<i>Mise à jour : 10 / 21</i> <i>Version : VARE2</i>

IDENTIFICATION DE LA MISSION

Président d'association locale

Conformément aux statuts de l'association locale ADMR, le/la Président(e) tient ses pouvoirs du conseil d'administration

FINALITES PRINCIPALES DU POSTE

1. Est responsable et garant du respect de la loi, des conventions, des règlements externes et internes.... Représente légalement l'association
2. Exerce la fonction d'employeur : activité déléguée
3. Représente en externe et interne l'association

NATURE ET ETENDUE DE SES FONCTIONS ET ACTIVITES

1. **Est responsable et garant du respect de la loi, des conventions, des règlements externes et internes. Représente légalement l'association :**
 - Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile.
 - Il représente l'association en justice
 - A l'autorisation légale de signature auprès des banques
2. **Anime la vie associative**
 - Il veille au respect et à l'exécution des décisions prises par le CA
 - Il préside l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau
3. **Exerce la fonction d'employeur.**
 - a. Recrute les salariés et suit leurs contrats de travail :
 - b. Coordonne et encadre l'équipe salariée
 - c. Veille au programme des formations assurée par la secrétaire bénévole
4. **Représente en externe et interne l'association :**

Représente l'association auprès des élus locaux, des partenaires, des professionnels, de la fédération, et de l'ensemble du réseau ADMR.

COMPETENCES ATTENDUES

En complément de sa propre expérience, le président aura connaissance des outils informatiques Word et Excel. Une formation sera effectuée pour les outils spécifiques de l'ADMR.